

Licence de Philosophie 2^e année
Année 2013 / 2014

IDÉE D'AUTONOMIE ET DE LIBERTÉ COMME ÉCLAIRCISSEMENT DU DEVOIR

dans la troisième section du *Fondement de la Métaphysique des mœurs*
d'Emmanuel KANT

Pierre-Boris THORON

Séminaire de philosophie morale et politique
« Morale déontologique versus éthique utilitariste »

Dirigé par M. Patrick LANG



UNIVERSITÉ DE NANTES

I. PRÉSENTATION DE L'ŒUVRE ÉTUDIÉE

KANT, lors de la rédaction des *Fondements de la Métaphysique des mœurs* en 1785, a la volonté d'établir une métaphysique plus sûre, sur des fondements aussi fermes que ceux des mathématiques, afin de préparer l'établissement d'une éthique ou d'une morale certaine et démontrable. C'est donc influencé par son environnement intellectuel et son époque qui accorde peu de crédit à la métaphysique comme science et discipline de la philosophie, que KANT élabore ses ouvrages tels que la *Critique de la raison pure* en 1781, *Fondements de la Métaphysique des mœurs* en 1785, *Critique de la raison pratique* en 1788 et *Métaphysique des mœurs* en 1797. Ceux-ci traitent de la morale et nous permettent d'accéder à la critique kantienne de ce point de vue.

Ainsi les *Fondements de la Métaphysique des mœurs*, traduction que nous garderons du titre *Grundlegung zur Metaphysik der Sitten* qui signifie littéralement « établissement d'un fondement pour la métaphysique des mœurs », que nous pourrions qualifier comme un ouvrage d'approfondissement pédagogique, a pour but d'exposer la pensée mal comprise exprimée dans la *Critique de la raison pure*, de manière plus accessible, et constitue une transition vers la *Critique de la raison pratique* qui accentuera l'effort d'explication, d'accessibilité et d'établissement de la Critique entamée.

II. INTRODUCTION

En tant que propédeutique de la métaphysique des mœurs, la *Grundlegung* tente d'établir le « principe suprême de la moralité »¹ en montrant comment ce principe moral se résout dans l'idée d'autonomie et comment celle-ci apporte la définition positive de la liberté². La préface exprime l'importance de la morale et la place qu'elle devra désormais occuper, tandis que la première section exprime le passage de la connaissance rationnelle commune de la moralité à sa connaissance philosophique, analyse et constitue le concept de *bonne volonté*. La deuxième section poursuit cette analyse avec la même méthode que dans la *Critique de la raison pure* et la première section, qui est dite analytique ; c'est-à-dire qu'elle part de l'expérience, des choses

¹ Cf. V. DELBOS, *Fondement de la métaphysique des mœurs*, Introduction, La morale de KANT

² *Ibid.*

connues *a posteriori*, pour rejoindre les conditions premières, pures, issues de la raison ; les choses connues *a priori*. C'est le passage de la philosophie morale populaire à la métaphysique des mœurs, entre autres par l'intermédiaire de l'impératif catégorique, le seul qui soit la loi de la *moralité* et l'expression du *devoir*. Enfin, dans la troisième section un renversement s'opère. Du point de vue de la méthode tout d'abord ; à présent elle n'est plus analytique mais synthétique, c'est-à-dire qu'il s'agit, à partir des formes pures contenues dans la raison, de progresser vers les choses sensibles, la critique de la raison pure pratique prend forme et constituera une esquisse, un préambule à la *Critique de la raison pratique*. KANT, à l'aide de l'analyse de l'impératif catégorique qui débouche sur le concept d'autonomie, cette dernière supposant la liberté, va dans un premier temps définir celle-ci de façon négative puis positive et faire de cette dernière le pilier d'explication de son concept de bonne volonté, donc de devoir.

III. DÉPLOIEMENT DE LA MÉTHODE SYNTHÉTIQUE ET FONDATION DE LA RAISON PRATIQUE

À la manière d'un syllogisme, KANT développe sa pensée et son raisonnement au sujet du concept de la liberté. Comme s'il tirait sur le fil d'une pelote de laine, l'enquête est menée sans que l'on connaisse encore les enjeux de la démonstration.

1. DÉFINITION NÉGATIVE

L'action des êtres dépourvus de raison est déterminée par des causes étrangères, extérieures à eux-mêmes. Le facteur, ce qui caractérise cette causalité qui les détermine, est la *nécessité naturelle*. À l'inverse, en ce qui concerne les êtres vivants détenteurs de raison, la volonté, ce qui les fait agir, n'est pas dépendante de causes extérieures. En effet la propriété de ce qui cause leurs actions est la *liberté*. Ces deux assertions pourraient constituer deux prémisses à un syllogisme. Elles mettent en forme une définition négative de la liberté, conçue comme pouvoir d'agir indépendamment des causes étrangères.

2. CONCEPT POSITIF

Comme l'auteur le précise, toute cause implique effet ; « quelque chose que nous nommons effet doit être posé par quelque autre chose qui est la cause »¹. De plus, est associée à cette assertion l'existence de lois qui régissent l'implication, la causalité de l'un à l'autre. La *liberté* en tant que causalité de la volonté est donc soumise à une loi, mais celle-ci n'est pas membre des lois de la nature et par là déterminée par la *nécessité naturelle*, sans quoi nous aurions à faire à une contradiction : la liberté ramenée à une nécessité. Comme causalité de la volonté, la liberté est donc une « loi d'une espèce particulière »², en ceci qu'elle est à elle-même sa loi ; il y a alors autonomie de la volonté. Ainsi se présente le concept positif de la liberté.

Rappelons au passage que dans la *Critique de la raison pure* deux conceptions de la liberté sont exposées ; la *liberté transcendantale* est le pouvoir d'agir indépendamment du mécanisme de la nature, de produire une causalité intelligible et hors du temps. Par contre, lorsque la raison détermine la volonté en lui fournissant des règles de conduites, il s'agit de la *liberté pratique*.

3. ENJEUX ASSOCIÉS À L'IMPÉRATIF CATÉGORIQUE

Si la liberté est à elle-même sa loi, alors il y a identité avec l'impératif catégorique qui est formulé ainsi : « il ne faut agir que d'après une maxime qui puisse aussi se prendre elle-même pour objet à titre de loi universelle »³, lui-même identifié comme le principe de la moralité plus tôt dans la *Grundlegung*. Le gain majeur à la fin du premier développement de la troisième section est qu'« une volonté libre et une volonté soumise à des lois morales sont par conséquent une seule et même chose »⁴. La liberté de la volonté supposée, on peut par l'analyse en déduire la moralité⁵.

¹ *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p.179 (Ak IV, 446)

² *Ibid.*

³ *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p.180 (Ak IV, 447)

⁴ *Ibid.*

⁵ Cf. A. PHILONENKO, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. V. DELBOS, Paris, Vrin, 1997, p.128, note 125

4. JUSTIFICATION DE L’AFFIRMATION DE LA LIBERTÉ

La liberté n’est démontrable qu’*a priori*. Sa preuve ne peut être faite par l’expérience, assujettie aux choses sensibles et par là même à la nécessité naturelle. En effet, la liberté n’est pas déterminée par des causes étrangères ou extérieures à elle-même. Si l’on veut « attribuer, pour quelque raison que ce soit, la liberté à notre volonté », nous dit KANT, on ne peut que la supposer. « Je dis donc : tout être qui ne peut agir autrement que *sous l’idée de la liberté* est par cela même, au point de vue pratique, réellement libre »¹ ; à quoi est ajouté : « je soutiens qu’à tout être raisonnable, qui a une volonté, nous devons attribuer nécessairement aussi l’idée de la liberté, et qu’il n’y a que sous cette idée qu’il puisse agir. »² Nul besoin donc de prouver l’existence théorique de la liberté puisque admettre seulement l’idée de la liberté conçue par la raison de tout être raisonnable suffit à démontrer que du point de vue pratique, en l’appliquant au réel, la liberté existe effectivement. Alors, l’idée de la liberté exprimant la causalité de la raison, un être raisonnable qui en agissant ne se considérerait pas comme libre, cesserait par là même d’être un être raisonnable.³

5. INTÉRÊT JOINT À LA MORALITÉ

KANT a expliqué dans les sections précédentes l’importance de distinguer l’intérêt lié à une action pour son résultat et la satisfaction qu’elle procure aux inclinations personnelles, de l’intérêt joint à une action pour elle-même, en accord avec la validité universelle de la maxime dont elle procède. Le premier est un intérêt *empirique, pathologique*, le second est *pur* et spécifiquement *pratique*⁴. Ainsi, il y a bien un intérêt associé à l’exécution ou à la production d’une action, mais celui-ci n’est *pur* que parce que la loi morale, avec laquelle il est associé et en accord, est la loi que nous nous fixons à nous-mêmes. Cet intérêt, nous n’y sommes pas « poussés »⁵, comme le précise KANT, sans quoi cela ne serait pas une volonté absolument bonne puisque le moteur de l’action ne serait pas d’agir en accord avec l’impératif catégorique mais lié à nos penchants et nos inclinations qui sont extérieurs, et par là ne reviendrait pas à

¹ *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p.183 (Ak IV, 448)

² *Ibid.*

³ Cf. V. DELBOS, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, note 195

⁴ *Ibid.* note 198

⁵ *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p.185 (Ak IV, 449)

exécuter l'action pour elle-même, mais il est un intérêt que l'on « prend »¹ à la condition que nous fassions usage de notre raison pratique en tant qu'êtres raisonnables.

C'est à ce moment précis que le devoir trouve une explication nouvelle et éclairante dans la recherche et l'établissement entrepris. Le devoir éprouvé par la volonté n'est contrainte que dans le cas où celle-ci est unie à une sensibilité, donc individuelle, ce qui ne se retrouve pas lorsque la volonté se constitue de manière autonome comme loi, et donc universellement.

IV. LÉGITIMATION DE LA CONCEPTION D'UN MONDE INTELLIGIBLE

1. ANTICIPATION DE L'OBJECTION D'UN CERCLE VICIEUX

Il a fallu que la supposition de la liberté soit faite pour expliquer le devoir qu'implique la loi morale, de même que c'est dans l'application du devoir envers la loi morale qu'a été admise la liberté de la volonté. KANT reconnaît avec franchise que la réflexion arrivée à ce point semble revenir au point de départ ; sans l'intervention d'un élément nouveau, la démonstration ne peut plus progresser.

La connaissance que nous avons des choses n'existe que par la façon dont nous les percevons et par la sensation qu'elles impriment en nous, dit KANT. Être doué d'affects et de sensibilité, ce sont ces qualités qui nous permettent d'avoir une connaissance des choses, tout du moins telles qu'elles nous apparaissent et nous affectent, donc en tant que *phénomènes*, mais non pas telles qu'elles sont en elles-mêmes. Admettre qu'il y a une différence entre ce qu'est un objet tel qu'il nous apparaît, en tant que *phénomène*, et ce que cet objet est en lui-même, en soi, en tant que *noumène*, semble à présent indéniable.

2. ARGUMENT DE L'EXISTENCE D'UN MONDE INTELLIGIBLE

Ainsi est posée la thèse de l'existence de deux mondes distincts ; l'un sensible relatif aux phénomènes, choses qui fluctuent, l'autre intelligible, fondement du premier,

¹ *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p.185 (Ak IV, 449)

où résident les noumènes, *choses en soi*. Les phénomènes sont relatifs à notre sensibilité tandis que les noumènes, choses en soi et fondements des phénomènes, ne peuvent tomber sous notre connaissance. Toute connaissance étant enfermée dans les limites de l'expérience, si le *monde intelligible* peut et doit être affirmé, il ne saurait être connu¹. Selon KANT, il en est de même pour l'homme. Il a une perception de lui-même qui n'est pas *a priori* mais empirique. Une part de lui fluctue et pour autant quelque chose de constant se maintient en lui ; il est à la fois membre du *monde sensible* et du *monde intelligible*. Du premier parce que sa perception le rend sujet à la sensation, du second parce que l'une de ses facultés se distingue et le distingue de toutes les autres ; « activité pure »² « qui arrive à la conscience immédiatement »³ ; nous parlons ici de la raison.

3. DISTINCTION ENTRE RAISON ET ENTEDEMENT

Notre connaissance, selon KANT, commence par les sens, passe de là à l'*entendement* et s'achève dans la *raison*. La raison est en nous ce qu'il y a de plus élevé pour élaborer la matière de l'intuition sensible et la ramener à l'unité la plus complète de la pensée⁴.

La raison et l'entendement sont deux choses bien distinctes, hiérarchiquement différenciables ; alors que dans la raison en tant qu'activité et spontanéité pure apparaissent et se produisent immédiatement et sans nécessité de quelque préalable que ce soit, des idées, l'entendement fait preuve d'une spontanéité moins pure et peut seulement faire fonctionner les concepts lors de l'unification du donné sensible, sans pouvoir les faire naître.

Tout ce qui précède doit nous amener à penser que tout être doté de raison est, en tant qu'*intelligence*, un membre du monde intelligible et non pas du monde sensible : « *d'un côté*, en tant qu'il appartient au monde sensible, il est soumis à des lois de la nature (hétéronomie) ; *de l'autre côté*, en tant qu'il appartient au monde intelligible, il est soumis à des lois qui sont indépendantes de la nature, qui ne sont pas empiriques, mais fondées uniquement dans la raison »⁵. Ainsi, ce qui suit est suffisamment explicite,

¹ Cf. V. DELBOS, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, note 208

² *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p.189 (Ak IV, 451)

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.* note 209

⁵ *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p.191 (Ak IV, 452)

accessible et bien rédigé pour ne pas être reformulé : « Comme être raisonnable, faisant par conséquent partie du monde intelligible, l'homme ne peut concevoir la causalité de sa volonté propre que sous l'idée de la liberté ; car l'indépendance à l'égard des causes déterminantes du monde sensible (telle que la raison doit toujours se l'attribuer), c'est la liberté. Or à l'idée de la liberté est indissolublement lié le concept de l'autonomie, à celui-ci le principe universel de la moralité, qui idéalement sert de fondement à toutes les actions des êtres raisonnables. »¹

L'objection évoquée plus haut : « la réflexion arrivée à ce point semble revenir au point de départ »² a donc été menée à son terme par l'argumentation qui précède. À cela il faut ajouter que l'explication de la possibilité de l'impératif catégorique est désormais faite : « la volonté bonne agit selon des lois universelles parce que ces lois expriment ce qu'elle veut nécessairement dans le monde intelligible dont elle fait partie »³.

V. CONCLUSION

Dans la troisième section des *Fondements de la Métaphysique des mœurs*, Emmanuel KANT, en trois moments distincts et successifs, établit l'identité de la liberté et de la moralité par le biais de la volonté et de l'impératif catégorique puis, après avoir résolu en partie ou avec habileté dépassé la difficulté, selon les points de vues des commentateurs, de la justification de l'affirmation de la liberté, le concept de devoir perd de sa rigueur apparente et trouve son sens ultime en argumentant qu'il n'est éprouvé par la volonté comme contrainte que dans le cas où celle-ci est unie à une sensibilité, donc individuelle, ce qui ne se retrouve pas lorsque la volonté se constitue de manière autonome comme loi, et donc universellement. Enfin, alors qu'un manque apparaît dans le développement, le concept majeur sur lequel pourra se reposer tout l'ensemble du raisonnement préalablement exposé est établi ; celui de l'existence d'un monde intelligible. La démonstration est en partie circonscrite, car, même si le monde intelligible, celui des choses en soi, fonde le monde sensible, celui des phénomènes,

¹ *Fondements de la métaphysique des mœurs*, p.191 (Ak IV, 452-453)

² Cf. ci-dessus, p.6

³ V. DELBOS, *La philosophie pratique de KANT* (1905), Paris, PUF, 1969, p.391

puisque le monde intelligible est invariable et donc non soumis à la subjectivité, les *Fondements de la Métaphysique des mœurs* et en particulier leur troisième section, constituent l'esquisse et le préambule de ce qui sera bien davantage exposé dans les ouvrages importants de KANT portant sur la moralité : *Critique de la raison pratique* en 1788 et *Métaphysique des mœurs* en 1797.

Bibliographie

- KANT Emmanuel, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. Victor DELBOS, Paris, Librairie Delagrave, 1967.
- PHILONENKO Alexis, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. V. DELBOS, Paris, Vrin, 1997.
- DELBOS Victor, *La philosophie pratique de Kant (1905)*, Paris, PUF, 1969.
- ALQUIÉ Ferdinand, *Leçons sur Kant, « La morale de Kant »*, Paris, La Table Ronde, 2005.
- LEQUAN Mai, *La philosophie morale de Kant*, s.l. (Paris), Seuil, 2001.

Table des matières

I. PRÉSENTATION DE L'ŒUVRE ÉTUDIÉE.....	2
II. INTRODUCTION.....	2
III. DÉPLOIEMENT DE LA MÉTHODE SYNTHÉTIQUE ET FONDATION DE LA RAISON PRATIQUE.....	3
1 - DÉFINITION NÉGATIVE.....	3
2 - CONCEPT POSITIF.....	4
3 - ENJEUX ASSOCIÉS À L'IMPÉRATIF CATÉGORIQUE.....	4
4 - JUSTIFICATION DE L'AFFIRMATION DE LA LIBERTÉ.....	5
5 - INTÉRÊT JOINT À LA MORALITÉ.....	5
IV. LÉGITIMATION DE LA CONCEPTION D'UN MONDE INTELLIGIBLE.....	6
1 - ANTICIPATION DE L'OBJECTION D'UN CERCLE VICIEUX.....	6
2 - ARGUMENT DE L'EXISTENCE D'UN MONDE INTELLIGIBLE.....	6
3 - DISTINCTION ENTRE RAISON ET ENTENDEMENT.....	7
V. CONCLUSION.....	8
BIBLIOGRAPHIE.....	9